

CONDITIONS DE LOCATION

DISPOSITIONS GENERALES

Le propriétaire fournira le logement conforme à la description qu'il en a faite et le maintiendra en état de service. L'état des lieux et l'inventaire du mobilier et des divers équipements seront faits au début et à la fin du séjour par le propriétaire ou personne désignée par le propriétaire et le locataire.

PAIEMENT

La réservation deviendra effective dès lors que le locataire aura retourné un exemplaire du présent contrat accompagné du montant des arrhes avant la date indiquée au recto. Le solde de la location et le dépôt de garantie seront demandés 15 jours avant l'arrivée au meublé.

UTILISATION

Le nombre des locataires ne pourra dépasser la capacité d'accueil indiquée au recto sans accord préalable. De la même façon, la location ne pourra bénéficier à des tiers.

ANNULATION – INTERRUPTION

Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée ou télégramme :

- 1) Avant l'entrée en jouissance : En règle générale, les arrhes restent au propriétaire. Toutefois, elles peuvent être restituées quand le meublé aura été reloué pour la même période.
- 2) Si le locataire ne s'est pas présenté le jour mentionné sur le contrat : Passé un délai de 24 heures et sans avis notifié au propriétaire :
 - Le présent contrat est considéré comme résilié
 - Les arrhes restent acquises au propriétaire
 - Le propriétaire peut disposer de son meublé.
- 3) En cas d'annulation de la location par le propriétaire : Ce dernier reversera au locataire le double du montant des arrhes qu'il a perçu.